

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

15316

Matricule : OSU63

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S.E.I.N.A.N.I Nouria

Date de naissance : 24.10.1954

Adresse : Rue du phare Résidence Taghazout n°4 Casablanca

Tél. : 06 48 96 93 53

Total des frais engagés : 13.85.9.0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02.01.2020

Nom et prénom du malade : Selma Nouria

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : A.I.T. Infection urinaire. Sénile. Ayantante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 02.01.2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/2018			150,00	
03/01/2018				
04/01/2018				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Avenue de l'Indépendance Casablanca - Maroc Tél : 0522 35 05 05	02-12-2020	1135,9

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Dr Abdellah Ahdal decine de Meilleurs soins Casablanca	22.11.20			6	60,00	 Dr Abdellah Ahdal decine de Meilleurs soins Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelouahed EL HAITÉ
Médecine Générale et d'Urgence
Echographie
Electrocardiogramme - Circoncision
Oxygène Médical



LOT: 241	PER: AUT 2022	PPV: 30 DH 00
NOVOPHARMA	WTAV 20	PP.V 46.90
28 Comprimés		LOT 1327

الفحص بالصدى
التخطيط القلبي - الختانة
الأوكسيجين الطبى

Casablanca le: 02.07.2020 الدار البيضاء في:

Selma No

CELEBREX 200 mg

Boite de 20 gélules

Lot: 1274781

Date Fab: 05 / 2018 Date Exp: 04 / 2021

PPV : 150,00 DH

(150,00)
(190,65)
(180,65)

celebrex 200 mg
OSmofine N=2
stand 3/1

avoir n°

(97,60)

civashin 200 mg
civashin .

(49,00)

Nycodan 200 mg
Floradex 200 mg

PPV : 97DH60

PER : 08/21

LOT : 11777-2

(116,40)

Floradex 200 mg

PPV 116DH40

LOT: 08219009

PER: 04-2024

PPV: 49,00 DH

(153,60)

coceprrol 200 mg

LUI 94024 3
EXP 08/2021

(40,40)

Metformin 250 mg

(30,30)

Kantogic 75 mg

(80,10)

Angiur 100 mg

(46,90)

Xenid 100 mg

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 108293
KANTOGIC 75 MG
SACHETS B30

ER : 01/01/2021
P.P.V : 30DH70

6 118000 061647

153,80

في حالة مستعجلة: 06 69 83 19 01

Mediouni - Lahraouiyyne Casablanca . مديوني 1 - لاهراوين، الدار البيضاء (قرب الصور الأبيض)